

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 octobre 2024**

N° 241010100

CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal d'installation d'une conseillère municipale

L'an deux mil vingt quatre, le dix octobre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 2 octobre 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - M. BOMBLED - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. DAUDET - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - Mme JOUBERT - M. GIRY - Mme SCHAFFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIEN - M. SEHIL - M. DELOFFRE - Mme CHAURNET .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 24

Représentés : 3

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 2

ABSENTS REPRESENTES Mme VILATA par Mme TORDJMAN - Mme GROUX par Mme CARTEAU - M. NKAMA par M. BOMBLED.

ABSENTS NON EXCUSES Mme HERRATI - Mme POP.
SECRETAIRE Stéphane MASO

La séance est ouverte à 20h30.

CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal d'installation d'une conseillère municipale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-4,

VU le Code électoral et notamment son article L. 270,

VU la démission de Monsieur Riad GUITOUNI membre élu de la liste « Pour le social et l'écologie, ensemble et engagé.es pour Gentilly », de son mandat de conseiller municipal par courrier daté du 17 juillet 2024 reçu le 18 juillet 2024,

VU le tableau du Conseil Municipal ci-annexé,

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

CONSIDÉRANT que la conseillère municipale venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est Madame Mercedes CHAURNET,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 1^{er} octobre 2024,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Riad GUITOUNI de son siège de conseiller municipal.

ARTICLE 3 - **PREND ACTE** de l'installation de Madame Mercedes CHAURNET en qualité de conseillère au sein du conseil municipal.

ARTICLE 4 – **PREND ACTE** de la nouvelle composition du tableau du Conseil Municipal.

Affiché le 11 octobre 2024

Reçu en préfecture le 11 octobre 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20241010-11767-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE